

Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-2,
Vu le code de la recherche, notamment ses articles L313-1 et R322-23,
Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 modifié portant création de l'université Paris-Dauphine,
Vu le règlement intérieur modifié de l'Université,
Vu les arrêtés n° 23/24-23 et 23/24-52 du 26 janvier 2024,
Vu la lettre de démission de Claudie BOITEAU de sa fonction de directrice du Centre de recherche de Droit Dauphine (CR2D),
Vu les compte-rendu et procès-verbaux des assemblées générales d'IRISSO et du LEDa respectivement des 17 et 25 juin 2024, des conseils de laboratoire de DRM du 20 juin 2024, du Ceremade et du LAMSADE respectivement des 9 et 17 septembre 2024, et de l'assemblée électorale du CR2D du 7 octobre 2024,
Vu les procès-verbaux du Conseil scientifique des 22 octobre 2020, 21 avril et 22 septembre 2022, 26 septembre et 17 octobre 2024,

ARRETE

Article 1

Il est pris acte, à compter du 30 juin 2024, de la démission de Claudie BOITEAU, professeure, de sa fonction de directrice du CR2D.

A compter du 7 octobre 2024, pour une durée de quatre ans, est nommé Arnaud RAYNOUARD, professeur, à la fonction de directeur du CR2D.

Article 2

A compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de cinq ans, sont renouvelés :

- Eric AGRIKOLIANSKY, professeur, à la fonction de directeur de l'IRISSO ;
- Jérôme LANG, professeur, à la fonction de directeur du LAMSADE ;
- Philippe DE VREYER, professeur, à la fonction de directeur du LEDa ;
- Mathieu LEWIN, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), à la fonction de directeur du Ceremade ;
- Gwenaëlle NOGATCHEWSKY, professeure, à la fonction de directrice de DRM ;
- Marlène BENQUET, chargée de recherche au CNRS, à la fonction de la directrice adjointe de l'IRISSO ;
- Nicolas FORTANE, chargé de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), à la fonction de directeur adjoint de l'IRISSO ;
- Joyce EL HADDAD, maîtresse de conférences, à la fonction de directrice adjointe du LAMSADE.

Article 3

La Directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 novembre 2024

Président de l'Université Paris Dauphine - PSL